



HAL
open science

Regards croisés de la Protection sociale et la lutte contre la pauvreté en Afrique

Hoéléte Yao SOGADJI, Boundjou Sonhaye

► **To cite this version:**

Hoéléte Yao SOGADJI, Boundjou Sonhaye. Regards croisés de la Protection sociale et la lutte contre la pauvreté en Afrique. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 2024, 10.5281/zenodo.11538229 . hal-04608841

HAL Id: hal-04608841

<https://hal.science/hal-04608841>

Submitted on 11 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Regards croisés de la Protection sociale et la lutte contre la pauvreté en Afrique

Crossed perspectives of Social Protection and the fight against poverty in Africa

Hoéléte Yao SOGADJI, (Docteur en sciences de Gestion)

Équipe de Recherche et d'Étude en Management des Organisations (EREMO)

Institut d'Administration des Entreprises (IAE)

Université de Lomé, Togo

Boundjou SONHAYE (Docteur en sciences de Gestion)

Équipe de Recherche et d'Étude en Management des Organisations (EREMO)

Institut d'Administration des Entreprises (IAE)

Université de Lomé, Togo

| | |
|-------------------------------------|--|
| Adresse de correspondance : | Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Université de Lomé, Togo (Lomé) 1515 |
| Déclaration de divulgation : | Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude et ils sont responsables de tout plagiat dans cet article. |
| Conflit d'intérêts : | Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts. |
| Citer cet article | SOGADJI, H. Y., & SONHAYE, B. (2024). Regards croisés de la Protection sociale et la lutte contre la pauvreté en Afrique. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 5(6), 260-275. https://doi.org/10.5281/zenodo.11538229 |
| Licence | Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND |

Received: April 06, 2024

Accepted: June 08, 2024

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 5, Issue 6 (2024)

Regards croisés de la Protection sociale et la lutte contre la pauvreté en Afrique

Résumé :

Les inégalités nées des actions humaines à travers les âges et les espaces continuent d'impacter les citoyens aussi bien dans les pays développés que dans les pays sous-développés. Parallèlement à ces inégalités, la recherche des voies et moyens pour lutter contre les risques sociaux issus de cette inégalité, fruit d'une mauvaise répartition des richesses à travers les espaces et entre les citoyens est devenu un sujet des débats scientifiques. Ainsi, nous avons à travers ce travail essayé de contribuer à notre manière sur la base des écrits et données produites par les organismes communautaires et institutionnels de faire une analyse de la protection sociale et de la lutte contre la pauvreté. Il a été question pour nous tout au long de ce travail de montrer en quoi la protection sociale peut être assimilée à la lutte contre la pauvreté. Il s'est avéré que malgré les nombreuses initiatives et programmes conçus par ci et là, le pari de la lutte contre la pauvreté est loin d'être gagné. Si une culture d'éducation et d'intériorisation de la culture de production, de consommation des biens et services locaux n'est pas mise en œuvre, aucun résultat de réduction de la pauvreté n'est possible. La protection sociale, peine à prendre véritablement corps par faute de moyens pour leur mise en œuvre et des cas de corruption ou d'impunité qui n'encouragent guère la bonne gouvernance socle d'une bonne répartition des richesses.

Mots clés : Protection sociale, corruption, pauvreté, inégalités, risques sociaux, assurance maladie universelle.

JEL Classification : I 13, I 14, I38

Type d'article : Théorique critique

Abstract:

Inequalities born of human actions through the ages and spaces continue to impact citizens in both developed and underdeveloped countries. Alongside these inequalities, the search for ways and means to combat the social risks resulting from this inequality, the result of a poor distribution of wealth across spaces and between citizens has become a subject of scientific debate. Thus, through this work we have tried to contribute in our own way on the basis of the writings and data produced by community and institutional organizations to make an analysis of social protection and the fight against poverty. We have talked throughout this work about how social protection can be equated with the fight against poverty. It turned out that despite the many initiatives and programs designed here and there, the challenge of fighting poverty is far from being won. If a culture of education and internalization of the culture of production, consumption of local goods and services is not implemented, no poverty reduction results are possible. Social protection is struggling to take real shape because of the lack of resources for their implementation and cases of corruption or impunity that do not encourage good governance and a good distribution of wealth.

Keywords: Social protection, corruption, poverty, inequality, social risks, universal health insurance

Classification JEL: I 13, I 14, I38

Paper type: Critical theory

1. Introduction

La protection sociale est devenue un impératif social et une obligation d'engagement politique pour la quasi-totalité des pays en voie de développement et voir développés car les infrastructures de protection sociale sont de nos jours synonymes du niveau de vie ou l'expression de la capacité d'adaptation situationnelle des crises socio-politiques. La protection sociale publique est de plus en plus souvent reconnue comme un élément important du progrès socio-économique dans les sociétés en développement (Wood et Gough, 2006; Gordon et al., 2003). Les articles 22 et 25 de la déclaration universelle des droits de l'homme fondent la légalité de la protection sociale et du niveau de vie décent. Cette vie décente fait appelle à la protection quand on sait que l'homme peut être confronté à des aléas de vie comme les maladies, les accidents de travail et les famines dus à des mouvements humains ou naturels. Le principe de protection sociale est renforcé par la convention et les normes de l'organisation internationale du travail (OIT) des nations unies particulièrement la convention 102 portant sur la sécurité sociale. La protection sociale demeure largement décriée par les institutions de breton woods pour les coûts qu'elle engendre et louée pour les bienfaits qu'elle apporte selon les gouvernants. L'appréciation de la protection sociale dépend de ce fait de la position du sujet. L'autorité politique estime souvent son coût excessif au même moment où le citoyen potentiel bénéficiaire attend plus que ce qui est fait. Elle constitue une préoccupation aux problématiques diverses que font face les employés ou citoyens à la fin ou tout au long de leurs parcours professionnels.

Le concept de protection sociale englobe une série de politiques et d'actions visant à fournir un soutien et une assistance à ceux qui sont pauvres ou vulnérables. Ces mesures visent à aider les individus à surmonter leur dénuement et à gérer efficacement les risques et les événements inattendus. En luttant à la fois contre la pauvreté chronique et la vulnérabilité résultant des chocs, les instruments de protection sociale jouent un rôle crucial dans l'autonomisation des individus et le renforcement de leur sécurité. Cet objectif est atteint grâce à une meilleure gestion des risques, qui encourage les pauvres à investir dans des activités plus rentables. En outre, les initiatives de protection sociale contribuent au développement du capital humain en offrant aux pauvres et aux vulnérables la possibilité de renforcer leurs capacités. (Deville, C., Escot, F., Ridde, V., & Touré, L. ; 2018).

La protection sociale peut avoir plusieurs périmètres de conciliation selon l'objet et le cadre institutionnel dans lequel s'ancre la problématique. A ce titre, on peut parler de protection sociale lorsqu'on l'annonce dans l'optique d'une entreprise où des salariés aussi bien du secteur privé que public sont considérés comme les bénéficiaires. Elle peut aussi se dessiner lorsqu'elle concerne une politique de large sphère ou une stratégie d'assurance maladie pour toute la population dans un territoire donné ou encore dans une situation de crise généraliser.

De toutes les manières, elle est fréquemment organisée par les lois ou directives au plan international qui obligent les gouvernants à une domestication de ces derniers. Il est souvent constaté que nos pays ont une volonté politique forte de mettre en place des politiques de développement durable ce qui se traduit tout au long des mandats présidentiels des plans stratégiques ou nationaux de développement. Les systèmes de protection sociale aident les individus et leurs familles, et plus particulièrement les ménages pauvres et vulnérables, à affronter les crises et les chocs, trouver un emploi, gagner en productivité, investir dans la santé et l'éducation de leurs enfants et protéger ceux qui vieillissent.

Depuis la survenance des différentes crises internationales particulièrement les plus récentes à savoir la crise sanitaire de Covid-19 et celle de russo-ukrainienne, il se pose au monde scientifique des réflexions aux rangs des enjeux qui se présentent actuellement à tous les pays. C'est dans ce contexte que nous avons jugé intéressant de porter une analyse critique sur la

problématique de la protection sociale et de lutte contre la pauvreté afin de contribuer à enrichir le débat scientifique sur le sujet.

Tout au long du développement de notre travail, il se posera pour nous comme question principale de voir si la protection sociale peut être associée à la lutte contre la pauvreté à la lumière de la richesse des écrits scientifiques et documentaire. Il nous permettra en outre de mettre en exergue l'apport que la protection sociale et la lutte contre la pauvreté peut induire sur le développement durable. La question principale autour de laquelle s'articuleront nos analyses et discussions est celle de savoir si la protection sociale constitue un moyen efficace de lutte contre la pauvreté ou encore si la lutte contre la corruption permet –elle réduire les inégalités socio-économiques ? Gardons à l'esprit que la pensée courante estime que le financement est l'un des problèmes les plus importants que pose la mise en place d'un système de protection sociale, en particulier dans les pays à faible revenu et un outil fondamental pour réduire l'exclusion sociale et l'inégalité, ainsi que pour combattre la vulnérabilité et la pauvreté. Dans le cadre de ce travail, nous avons opté pour un article théorique critique et c'est sur cet angle que nous avons construit tout le reste du résultat de nos recherches.

2. Cadre conceptuel de la Protection sociale et de la lutte contre la pauvreté

2.1. Le Concept de la Protection sociale

2.1.1. Définition de la Protection sociale

La protection sociale selon Roman, D. (2009) désigne sur le plan de l'universalité l'attribution des droits à tous les êtres vivants ; sur le plan temporel, la validité de ces droits à tout moment de l'histoire et sur le plan spatial, l'applicabilité à toutes les sociétés. Elle peut se définir comme un ensemble des mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus ou aux ménages de faire face financièrement ou matériellement aux conséquences des risques sociaux, c'est-à-dire aux situations inattendues en termes de revenus et de dépenses. On peut la considérer comme étant le fruit d'une politique publique la plus proche des citoyens, qui en bénéficient d'un bout à l'autre de leur vie les éléments de satisfaction de leur besoin vitaux élémentaires

Pour Bart Verstraeten et al, (2010), il n'existe pas de définition de la protection sociale qui fasse l'unanimité, mais on s'accorde généralement sur sa finalité qui vise à garantir à tout individu un standard de vie décente. Pour lui, la protection sociale est un ensemble de mesures de prévention, de protection, de promotion et de transformation sociale dont l'objectif est la prévention et la réduction de l'exclusion sociale et de l'inégalité, de la pauvreté et de la vulnérabilité. Elle sert également à raviver l'intérêt pour le sujet du rôle de la protection sociale, considérée comme une mesure contra-cyclique qui permet de stimuler la demande globale et de faciliter la reprise économique après une période de récession (Razavi, SHAHRA ; 2011). Les mesures préventives sont basées sur les principes de l'assurance sociale et de la solidarité afin de faire face aux risques qui surviennent dans notre vie en tant que groupe. Il s'agit des soins de santé, des pensions, de la grossesse, du chômage, des prestations d'invalidité, de maladie de longue durée et de l'indemnisation des accidents du travail. Plus important encore, ces mesures préventives sont la base de la sécurité sociale, elles ne sont qu'une partie de la politique de protection sociale. Les mesures de protection reposent sur l'aide sociale et ciblent principalement les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables de la société. Concrètement, il s'agit de dispositifs mis à disposition par l'Etat ou des organismes professionnels pour les personnes incapables ou plus capables de se prendre en charge. Il s'agit par exemple des caisses nationales de la sécurité sociale ou des caisses de retraites qui traitent les différents aspects des principes de la protection sociale.

Il existe aussi dans un pays ou dans certaines mesures un ensemble de dispositifs mis en place pour permettre à chacun de développer ses capacités et donc de prendre en main son propre développement. Ceci à travers l'accès à l'éducation et la formation continue, l'accès aux moyens de production (microcrédits etc.), l'autonomie alimentaire, l'apprentissage et le respect des règles en matière de santé et sécurité au travail, etc. Ce sont tous des mécanismes qui contribuent à protéger contre les risques et à prévenir l'exclusion sociale et l'inégalité, la pauvreté et la vulnérabilité. Mais, il faut reconnaître que ces moyens n'arrivent pas à résoudre souvent les problèmes que les programmes de protection sociale ou de lutte contre la pauvreté visent.

2.1.2. Les principes de la protection sociale et les risques sociaux

La protection sociale a comme principes, l'égalité des soins, leur qualité et la solidarité. Il existe deux mécanismes de la protection sociale à savoir les prestations de services sociaux qui désignent l'accès à des services à prix réduit, voire gratuitement, comme la prise en charge dans les hôpitaux publics, et les prestations sociales que les organismes de protection sociale versent directement aux individus. L'égalité peut se définir comme l'absence de toute discrimination entre les êtres humains en matière de leur droit à disposer des biens et services pour leur survie tandis que la solidarité est le sentiment de responsabilité et de dépendance réciproque au sein d'un groupe de personnes qui sont moralement obligées les unes par rapport aux autres. Quand l'on fait référence à la qualité de vie dans le domaine de la santé, elle peut se définir selon l'OMS (1993) comme la perception qu'un individu a de sa place dans la vie, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lequel il vit. Les risques sociaux « traditionnels » : précarité, exclusion, dépendance des personnes âgées, instabilité des structures familiales, chômage de longue durée, déclassement social, accidents de travail et maladies professionnelles. Aujourd'hui, les juristes comprennent les risques sociaux comme « des événements aléatoires qui affectent la vie économique et sociale des individus en les amenant à réduire leurs revenus ou à augmenter leurs dépenses, et constituent des perturbations sociales auxquelles il faut faire face (Pollak, C., 2011). Ils sont aussi des signaux du niveau de pauvreté et de la misère au sein des populations.

2.2. Le concept de lutte contre la pauvreté

2.2.1. Définition de la lutte contre la pauvreté

L'éradication de la pauvreté est la tâche commune de tous les pays. C'est une politique environnementale qui, tout en assurant une saine gestion des ressources, a pour but premier de les conserver et de les préserver, en tenant dûment compte de ceux qui en dépendent pour assurer leur survie. Elle vise à restaurer les droits humains inhérents des personnes et à réduire les inégalités ou les risques sociaux auxquels elles sont confrontées. La lutte contre la pauvreté est une tâche commune qui incombe à tous les pays. (Cling, J. & Roubaud, F. (2008). On peut aussi la désigner comme un ensemble des programmes et projets destinés à réduire les inégalités entre les hommes.

2.2.2. Le fondement de la lutte contre la pauvreté avec les organismes communautaires.

Dans son document de politique de la Banque Africaine de Développement (BAD) de février 2004, la pauvreté prend plusieurs facettes et défini comme : « La situation d'une personne qui ne dispose ni des moyens ni d'un pouvoir politiques suffisants pour maintenir un niveau de vie acceptable. En d'autres termes, la pauvreté est la combinaison de plusieurs facteurs :

- ❖ famine et malnutrition persistante, manque de logement adéquat ;
- ❖ impossibilité de bénéficier de soins médicaux en cas de maladie ;
- ❖ décès d'enfants ou de membres de la famille des suites de maladies évitables ;

- ❖ incapacité à s'instruire, lire, écrire ou parler correctement ;
- ❖ nécessité de parcourir de longues distances à pied pour acheter et vendre des produits ou chercher un emploi, de l'eau et du bois de feu ;
- ❖ fortes inégalités fondées sur le revenu et le genre, peur du futur due à un sentiment d'impuissance, au manque de représentation, à une absence de liberté et d'espérance ». Elle reconnaît également que la pauvreté a plusieurs facettes qui nécessitent l'établissement des liens entre les activités de secteurs concernés de la vie courante qui sont les secteurs de l'agriculture, de l'éducation, de la santé et des infrastructures, à l'échelon non seulement national, mais aussi individuel, familial et communautaire.

Si nous considérons mathématiquement que l'inégalité constitue le manque d'un sous ensemble afin d'obtenir une équation parfaite, nous pouvons dire que résoudre l'inégalité observée dans un contexte de pauvreté, c'est résoudre une inéquation, c'est trouver toutes les valeurs numériques que l'on peut donner à x pour que l'inégalité soit vraie. Ces valeurs numériques sont appelées les solutions de l'inéquation. Si on ajoute ou l'on soustrait un même nombre aux deux membres d'une inégalité, on ne change pas le sens de l'inégalité. Deux indicateurs permettent de mesurer la pauvreté liée au revenu : le seuil national de pauvreté, qui représente le coût de la nourriture et d'autres besoins essentiels ; et le seuil international de pauvreté, qui est d'un dollar par jour. Par ailleurs, l'inégalité (liée à la pauvreté) en matière de répartition des revenus, des biens, de la "consommation" des services sociaux, peut être mesurée à l'aide de coefficients de Gini ou de courbes de concentration. »

2.2.3. Les objectifs de développement durable (ODD)

Les Objectifs de développement durable (ODD) de 2015 des Nations Unies, vise la réduction des inégalités sur les nombreux secteurs identifiés comme susceptibles d'impacter sur le développement d'une part et la réduction de la pauvreté d'autre part. Il s'agit de 17 objectifs qui appellent le monde et tous les acteurs à agir pour faire face à la problématique de d'inégale répartition des richesses. On peut se rappeler que les premières notions de lutte contre la pauvreté remontent des périodes où McNamara a été le premier président de la Banque mondiale et à affirmer que l'institution avait pour principal objectif de lutter contre la pauvreté (Cling, J. & Roubaud, F., 2008). Il faut en toute franchise reconnaître que cette priorisation n'a pas duré et cet objectif est largement passé au second plan pendant la période de l'ajustement structurel. Les échecs successifs des politiques de lutte contre la pauvreté ont conduit les acteurs à mettre en place des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) en 1999, puis par l'adoption par les Nations unies des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en 2000 et plus tard les ODD. La question de la lutte contre la pauvreté est également devenue une priorité dans tous les PED. D'une part, à l'échelle mondiale, les OMD constituent le cadre unificateur plaçant la lutte contre la pauvreté au cœur des politiques de développement (Cling, J. & Roubaud, F., 2008).

2.3. Les moyens de lutter contre la pauvreté

Pour trouver les moyens de lutte contre la pauvreté, il faut chercher d'abord à connaître les objectifs à lui assigner, ensuite connaître les moyens à mettre en œuvre et enfin, vérifier les couches de personnes concernées.

Les Objectifs de développement durable (ODD), également nommés Objectifs mondiaux, ont été adoptés par les Nations Unies en 2015. Ils sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité d'ici à 2030. Ainsi, le premier objectif intitulé : Plus de pauvreté, inclut des cibles spécifiques afin d'éradiquer l'extrême pauvreté, et d'assurer un accès satisfaisant aux ressources économiques pour tous, partout dans le monde. La pauvreté s'observe par la présence de la faim, l'absence de scolarisation, le taux de mortalité, l'autonomisation et la santé des femmes selon le concept des nations unies. En prenant appui sur les objectifs pour le développement,

nous pensons que pour lutter contre la pauvreté, il évite que les gens aient faim par la mise en œuvre des mécanismes incitatifs à la production et à la consommation des biens et services que l'on aime consommer. Sur le plan de l'objectif lié à la santé et à la réduction du taux de mortalité, il faudrait mettre en place, rapproché et rendre accessible les centres de santé aux populations.

Contrairement à ce qui s'observe de nos jours où des gouvernements s'évertuent à construire des centres universitaires de référence où les coûts d'accès sont trop élevés, on peut tenter de dire que ces centres contribuent à créer plutôt de la pauvreté et donc ne constituent plus une action de lutte contre la pauvreté.

2.4. Les moyens de lutte contre la pauvreté

Les moyens de lutte contre la pauvreté sont des dispositifs mis en place dans le but de réduire la pauvreté ou encore d'équilibrer le partage des richesses entre les citoyens. Pour y parvenir, nous pensons que davantage de ressources doivent être mobilisées, en partie auprès des citoyens et des entreprises des pays africains, et ils doivent être incités à respecter leurs obligations fiscales afin que les fonds indispensables puissent être libérés pour l'éradication de la pauvreté. Pour que les citoyens respectent les obligations, il faut mettre fin à l'impunité économique et lutter contre la corruption qui est devenu endémique dans les pays africains. La pauvreté est enracinée dans la répartition inégale de la nourriture, de la terre et du capital. Les pays en développement ressentent encore les maux du colonialisme où ils sont obligés d'importer des produits agricoles venus d'ailleurs créant ainsi la richesse pour les autres citoyens du monde au détriment des populations autochtones où encore que de vastes quantités de ressources et de richesses nationales sont transférées aux nations industrialisées du Nord. La lutte contre la pauvreté nécessite de générer des revenus ruraux et de consommer des produits à des prix abordables. C'est le lieu de faire une promotion du consommateur local et de mettre des mesures incitatives pour encourager davantage les producteurs. L'enjeu est d'augmenter la production locale des produits locaux, de booster leurs consommations et de les rendre compétitive face aux produits importés. Un cadre légal ou institutionnel devra être amélioré afin de rassurer les investisseurs agricoles pour plus d'impact.

3. Analyse conceptuelle de la PS et de la lutte contre la pauvreté

3.1. Analyse situationnelle de la protection sociale

La protection sociale (PS) fait référence aux politiques et mesures visant à donner aux personnes pauvres et vulnérables les moyens de surmonter la pauvreté et de faire face aux risques et aux chocs. Il comprend des outils visant à lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité chroniques et post-séisme (Sabates-Wheeler et Haddad, 2005). La protection sociale peut favoriser l'autonomisation et accroître la sécurité grâce à une meilleure gestion des risques, encourageant ainsi les pauvres à investir dans des activités plus rentables. Il offre la possibilité d'autonomisation des pauvres et des défavorisés, brisant ainsi le cercle vicieux de la pauvreté intergénérationnelle et favorisant ainsi le développement du capital humain. Dans cette pensée, il ressort la notion de réduction de la pauvreté quand la PS peut offrir l'autonomisation des pauvres. Dans nos pays et particulièrement au Togo, la PS ne couvre que les personnes employées du secteur privé que public. Les chômeurs ne sont pas concernés. Or, la réduction de la pauvreté ne peut se faire que chez les personnes sans emploi ou qui n'ont pas de revenu. Même si on sait le salaire minimum inter garanti ne couvre plus les besoins des bénéficiaires. Le système de protection sociale a donc pour objectif de soutenir le revenu des personnes à un moment donné de leur vie professionnelle affectées par des risques humains ou naturels. Vieillesse, invalidité, accidents du travail, chômage, maladie... ou par certaines situations sociales (charges d'éducation des enfants, coût élevé du logement locatif, handicap, pauvreté

ou précarité...). Ils ont également pour caractéristique saillante d'être financés au moyen de ressources essentiellement affectées et dont les assiettes se composent pour une part décisive des revenus d'activité, sous l'effet du poids important des cotisations sociales et de la contribution sociale généralisée Caussat, L. (2019). Il apparaît que la charge de la protection sociale n'est supportée que par les contributions consenties par les bénéficiaires eux-mêmes en un moment donné de leur vie professionnelle. La protection sociale ne couvre pas tout le monde mais ceux ou celles qui ont ou à qui les contributions ont été versé. Sur la base de cette lecture, on constate que la PS ne pourra résoudre la problématique de la pauvreté. Car ne cible pas dans la majorité des cas, toutes les couches sociales des pays. Elle devient à ce moment où elle ne cible que les employés du secteur public et privé, une PS catégorielle.

3.1.1. Le champ de la protection sociale

Si nous ne considérons pas les circonstances dans lesquelles la nature du risque et la nature du bénéficiaire sont étroitement liées, mais cherchons plutôt à identifier les groupes cibles qui entendent régulièrement des rumeurs plus ou moins explicites qui remettent souvent en cause leurs mêmes droits à la société, de la population, il nous paraît facile de nommer trois catégories de personnes : les personnes âgées, les chômeurs et les étrangers (Belorgey, J. ; 2011). Sur le plan professionnel, on ne peut citer que deux catégories à savoir les personnes employées et les chômeurs. C'est sur la base de cette considération que la protection sociale est organisée dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne. Les caisses nationales de la sécurité sociale (CNSS) sont les institutions ou les orchestres qui assurent pour le compte des pays la mise en œuvre des politiques de protection sociale. Pour ce qui concerne les catégories des employés ou fonctionnaires, ils sont organisés par exemple au Togo par la Caisse de Retraite pour ceux du secteur public et par la CNSS par ceux du secteur privé et parapublic. Les citoyens n'appartenant pas à aucun des deux secteurs cités ici et communément désigné par le secteur informel y compris les chômeurs n'ont pour la plupart des pays sous-développés aucun répondant institutionnel. Ils sont laissés pour compte et c'est au bénéfice des programmes ou projets ponctuels que certaines actions sont dirigées vers eux, mais elles ne couvrent souvent pas tout le monde. Le Togo a expérimenté par exemple un système de transfert monétaire destiné aux couches vulnérables en 2020 dans le but de riposter contre les effets de la crise sanitaire covid-19. Ce programme a été mis en place par le gouvernement togolais en tant que mécanisme de transfert en espèces pour soutenir tout citoyen togolais éligible qui a perdu des revenus en raison de la réponse au coronavirus. Le programme est conçu pour fournir un soutien financier mensuel aux personnes et aux familles les plus vulnérables tout au long de l'état d'urgence.

3.1.2. Les limites de la protection sociale

Que ce soit la protection sociale pour les employés du secteur privé que public ou que ce soit la protection sociale au sens large ; c'est-à-dire en termes d'assurance maladie pour tous, il faut reconnaître qu'elle a laissé transparaître des disparités. L'extension formelle de la couverture santé ou la couverture sanitaire universelle n'a pas été accompagnée par des investissements suffisants dans les structures publiques. Il apparaît alors un système de santé à deux vitesses. Prenant l'exemple de l'initiative d'Abuja qui pèse sur les pays signataires d'améliorer le budget de la santé à hauteur de 15% du budget annuel, plusieurs pays continuent de tergiverser. Cette bipolarisation du système de la santé a contraint les pauvres, sans emploi à se cantonner à un secteur public de santé moins bien doté que le privé et peu performant quand les plus aisés se retournent vers un secteur privé qui a su se développer fortement pendant la période. Il se pose un sérieux problème d'équipement et de personnel qualifié dans les centres de santé publics. Le cas est flagrant et bien connu en Afrique du Sud où le secteur public manque de ressources et de structures mais soigne 80 % de la population, tandis que le secteur privé, très bien doté et qui compte des hôpitaux d'excellence de niveau mondial, n'est accessible qu'aux 20 % de la

population munis d'une assurance privée. (Collombet, C. ; 2014). Dans un rapport du système de financement de la santé du Togo (2015) publié par l'organisation mondiale de santé au sujet de la couverture sanitaire, seulement 7,6% de la population togolaise est couverte par un système de protection sociale. Ceci indique que la majorité de la population ne fait partie d'aucun dispositif de protection du risque financier et continue de supporter les dépenses directes de santé à travers le paiement direct dont le niveau reste trop élevé (51 %). Les deux cas de couvertures sanitaires en Afrique du sud et au Togo montrent à suffisance que le chemin de la protection sociale reste encore à parcourir.

3.1.3. La Protection sociales dans les politiques nationales

La protection sociale joue un rôle de dignité humaine et garantie des droits humains à personnes sujettes. De ce fait, il faut que l'on accorde une attention dans les politiques et stratégies dans les pays en voie développement comme ceux développés. Prenant l'exemple de l'espace communautaire de l'UEMOA, on observe plusieurs stratégies de protection sociale mis en place par les pays concernés. Ces stratégies sont diversement appréciées par les citoyens en rapport aux canaux de leur mise en œuvre.

Tableau 1 : synthèses des politiques nationales de la PS dans l'UEMOA

| N° | Pays | Intitulés de la stratégie | Etendu de la PS | Objectifs |
|----|----------------|---|-----------------|--------------------------------|
| 1 | BENIN | Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2007-2009) | Sectoriel | Sécurité sanitaire et pauvreté |
| 2 | BURKINA FASO | Déclaration de politique de développement humain durable (1995-2005) | Sectoriel | Sécurité sanitaire et pauvreté |
| 3 | COTE IVOIRE | Stratégie Nationale de Protection Sociale (2013) | Sectoriel | Protection sociale |
| 4 | GUINEE BISSEAU | Politique Nationale de la Protection Sociale (2014) | Sectoriel | Protection sociale |
| 5 | NIGER | Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté (2007) | Sectoriel | Sécurité sanitaire et pauvreté |
| 6 | MALI | Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (2007-2011) | Sectoriel | Pauvreté |
| 7 | SENEGAL | Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2007-2011) | Sectoriel | Sécurité sanitaire et pauvreté |
| 8 | TOGO | Politique de Protection Sociale | Sectoriel | Sécurité sanitaire et pauvreté |

Source : nous-mêmes

Conscientes du rôle positif de la protection sociale dans la protection de la dignité de la personne humaine, les autorités nationales des pays membres de l'UEMOA ont inscrit au cœur de leurs préoccupations ce droit qui figure en bonne place dans les Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP). En effet, les DSRP sont des documents de politiques qui servent de référence à toutes les actions menées par les États dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les interventions en faveur des couches sociales vulnérables. Au niveau communautaire, la problématique de l'extension de la protection sociale figure en bonne place dans les politiques mises en œuvre par l'UEMOA. Créée le 10 janvier 1994 à Dakar, l'UEMOA a pour objectif essentiel, l'édification, en Afrique de l'Ouest, d'un espace économique harmonisé et intégré, au sein duquel est assurée une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production, ainsi que la jouissance effective du droit d'exercice et d'établissement pour les professions libérales, de résidence pour les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire. L'action du Conseil de

L'UEMOA prend plusieurs formes. En décembre 2006, la Commission de l'UEMOA et le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO ont adopté un DSRRP à Ouagadougou visant à doter les organisations régionales d'un cadre stratégique pour mieux prioriser les programmes régionaux, et mieux les intégrer aux programmes nationaux pour maximiser la croissance et la réduction de la pauvreté. L'axe quatre du PSRRP, intitulé « Renforcer le capital humain et favoriser sa mobilité dans l'espace public pour soutenir la croissance et le répartir équitablement », peut être considéré comme l'axe de référence pour la poursuite de l'adoption de certains instruments juridiques en faveur du développement (DDH) et la promotion du secteur informel (DDET).

Dans le domaine du développement humain, l'action de la Commission en matière d'extension de la couverture sanitaire a conduit à l'adoption du Règlement n°07/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009, réglementant la solidarité sociale au sein de l'UEMOA. L'instrument reflète la volonté des autorités de l'Union de développer une politique de gestion des risques sociaux pour faciliter l'accès aux services sociaux de base au profit des citoyens de l'Union. Le Règlement est un cadre destiné à organiser ou réglementer les formes primitives de solidarité, de redistribution et de mutualisation, visant à étendre la protection sociale aux groupes traditionnellement exclus, notamment les artisans.

3.2. Analyse situationnelle de la lutte contre la pauvreté

Malgré les nombreux projets et initiatives qu'initient aussi bien les pays que les partenaires techniques et financiers pour le développement, les inégalités demeurent une triste réalité. L'on se pose la question de savoir pour quels mobiles les stratégies et actions en faveur de la lutte contre la pauvreté n'apportent pas de résultats attendus ? Dans l'un de ses rapports publiés en 2020 sur la pauvreté et la prospérité partagée, la Banque Mondiale (BM) avance que le taux d'extrême pauvreté se situera entre 9,1 et 9,4 %, ce qui nous ramènera trois ans en arrière, aux niveaux de 2017. La situation risque de continuer à se dégrader en 2021 selon le même rapport, avec 23 à 35 millions de pauvres supplémentaires, soit un nombre total de nouveaux pauvres estimé entre 110 à 150 millions à cette échéance. Cette lecture montre que la pauvreté ne régresse guère. Elle continue malgré les projets et initiatives gouvernementaux ou institutionnels de s'éparpiller à toutes les couches et sans exception aux pays développés. Au même moment, on note des multimilliardaires chaque année avec un lot de nouveaux riches.

D'après le rapport d'Oxfam de janvier 2023, un (1) % des plus riches ont accaparé 54 % des nouvelles richesses mondiales au cours de la dernière décennie, ce chiffre est passé à 63 % durant les deux dernières années. 42 000 milliards de dollars de nouvelles richesses ont été générés entre décembre 2019 et décembre 2021. Ce chiffre témoigne que les uns pour cent (1%) des riches deviennent de plus en plus riches qu'ils ne l'étaient il y a dix ans plus tôt. Le monde est ainsi plongé dans une inégalité voulue et savamment entretenue pour durer pour longtemps. La pauvreté constitue à notre avis l'expression personnelle du sous-développement. Cela signifie que chaque individu vit le sous-développement au sens individu d'où son ensemble est appelé le sous-développement. Cette dernière expression a fait l'objet des études antérieures sous la théorie explicative qui ont abouti à plusieurs résultats. C'est ainsi que prenant l'exemple de la République Démocratique du Congo (RDC), Bulonza Zabangire (2024) écrit : « La colonisation est un facteur expliquant le sous-développement de la RDC en ce sens qu'elle provoque la déstructuration de l'organisation sociale. N'eut-été la colonisation la RDC devrait être peut-être parmi les pays développés du monde car avec les pertes humaines qui ont été très lourdes, cela a enrayé tout processus de développement économique. L'imposition violente de normes économiques et sociales occidentales a déstructuré l'organisation sociale et économique traditionnelle du pays ainsi que sa cohésion sociale. La colonisation a aussi redéfini les frontières, en Afrique en général, rendant parfois impossible l'émergence d'États-nations viables. ». Quand l'on arrive avec la théorie explicative à soutenir les faits qui nous entourent, nous pouvons dire sans nous tromper que la pauvreté trouve ses racines dans les faits sociaux,

économiques politiques ayant pour l'acteur principal l'être humain. L'ancien Président de la RDC) MOBUTU Sesseko parlant des inégalités à travers le monde, déclare que « le monde est divisé en deux camps, les dominés et les dominateurs, les exploités et les exploités. Les pays pauvres ne sont pas pauvres à cause de leur incapacité congénitale. Ils le sont par suite de l'histoire, qui a fait que certains pays ont dominé, exploiter et piller d'autre pour s'enrichir et c'est de la logique mathématique. Quand les riches exploitent les pauvres, les riches deviennent de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres » (Langellier, J. ; 2019). Il apparait dans cette pensée que la pauvreté n'est pas une fatalité mais est le fruit d'une résultante savamment organiser pour le résultat attendu. Si on peut estimer qu'on nait pauvre, cela ne devrait être le cas car le travail rend riche selon les connaissances propagées jusqu'alors. Selon son idéologie sur les inégalités et la pauvreté, ces deux fléaux ne devraient pas exister. Or ceux qui disent lutter contre la pauvreté et par ricochet éradiquer les inégalités sociales deviennent de plus en plus riches. Selon un dicton africain, on ne scie pas la branche sur laquelle on est assis. Si 63% des richesses sont dans les mains de 1% des citoyens du monde, c'est vainement qu'on cherche à réduire les inégalités. La protection sociale pris sous l'angle de la facilitation des populations à l'accès des moyens de déplacement, de logement, de se loger et de se soigner se trouve dans un dilemme. Les sociétés d'assurance maladie, de construction des logements sociaux et de transports sont basées sur le système capitaliste et non sur les principes de bonnes œuvres ou du social. Etant donné qu'elles visent l'intérêt capitaliste, nous osons dire que c'est un échec avant examen de la lutte contre la pauvreté et de protection sociale. Il faut repenser la lutte contre la pauvreté qui doit passer forcément par de nouveaux systèmes de redistribution des richesses nationales et mondiales.

4. La croisée de la protection sociale et de la lutte contre la pauvreté.

Selon l'indice de perception de la corruption 2004 de Transparency International, le niveau de corruption en Albanie se classe parmi les plus élevés (2,5 sur une échelle qui va de 0 (corruption élevée) à 10 (haut niveau de probité)). L'Albanie est également l'un des pays les plus pauvres d'Europe. Son PIB par habitant s'élevait à environ 1 345 euros en 2001, ce qui est bien inférieur à la moyenne des Etats membres de l'UE et de l'OCDE. En outre, en raison du fort taux de chômage (plus de 18 %) et de l'absence de développement d'activités économiques légitimes dans le secteur privé, l'économie informelle, déjà importante, s'est développée ces dernières années. Les données disponibles sur la corruption sont rares et peu de recherches ont été menées concernant ce phénomène. Le rapport d'évaluation 2001 du GRECO révèle que le système judiciaire, les douanes, l'Agence pour la privatisation et les services de santé sont les plus corrompus. Toutefois, la corruption sévit également dans l'administration fiscale et dans les forces de l'ordre et de sécurité. Les autorités considèrent que le versement de pots-de-vin est la forme la plus courante de corruption en Albanie.

La corruption est un mal, une gangrène nuisible pour nos pays (BENASSIM, K. Venance, 2020). En Afrique, rien ne se fait gratuitement si bien que la corruption est érigée en système. Au Togo par exemple, la corruption a toujours existé et au cours de ces dernières années, elle s'est amplifiée et est devenue une réalité qui mine la vie sociale, économique et politique du pays. Pour cela, il sera essentiel de s'attaquer aux inégalités structurelles profondes qui entravent depuis trop longtemps les progrès vers la justice sociale, et d'adopter une approche résolument axée sur la protection sociale pour bâtir un meilleur avenir pour l'humanité (ONU, 2020b). Pour tracer la voie vers la réalisation des ODD, il sera nécessaire de définir une stratégie visant à mettre en place des systèmes de protection sociale fondés sur les droits, y compris les socles, en s'appuyant sur une compréhension commune de la protection sociale en tant qu'investissement très fructueux permettant de mettre fin à la pauvreté, de réduire les inégalités et de revigorer le contrat social. Les efforts déployés pour atteindre les ODD d'ici à 2030

doivent changer radicalement de cap si l'on veut que les personnes et les sociétés soient en mesure de faire face aux profondes transformations liées aux changements économiques, démographiques, technologiques et climatiques. Nous devons nous poser la question de savoir qu'avec la tendance d'universalisation de la protection sociale, si les diverses stratégies à travers les espaces contribuent efficacement à résoudre la problématique. Lautier, B. (2013) estime que la question de la protection sociale des « plus vulnérables » fait prendre conscience de la nécessité d'une complète révolution dans la façon de penser la protection sociale. Ce qui étaye notre analyse selon laquelle les politiques de protection et de lutte contre la pauvreté ont presque échoué. L'équation de résolution de la pauvreté doit être profondément repensée. Les programmes qui sont mis en œuvre par les gouvernements sont réalisés sur des prêts auprès des institutions de type Wood et qui constituent des dettes à la charge des générations futures au moment où celles d'aujourd'hui n'ont pas encore pu émerger de la pauvreté.

Empruntant le terme de l'épuisement (Benabou, V. ; 2001), nous sommes à même de dire que cette théorie se présente dans ce contexte. Nous empruntons aujourd'hui pour résoudre les problèmes d'aujourd'hui, or les prêts d'aujourd'hui seront remboursés demain. Si l'on n'a pas pu résoudre le problème de pauvreté, on aura plus de pauvres demain et les prêts d'hier s'ajouteront à ceux de demain. Ce serait de l'épuisement des stratégies de lutte contre la pauvreté par des mesures de protection sociale. Il se produira une crise sociale qui risquera de mettre en cause toutes les infrastructures socio-économiques, le pays fonctionnera alors sur la dette. Le constat qui est fait aujourd'hui dans presque tous les pays du continent, est l'imposition des stratégies de développement par les institutions internationales à nos pays. Les stratégies de développement ne peuvent plus être un modèle unique défini par des économistes des grandes institutions internationales et appliqué sans discernement à tous les pays (Bulanza Zabangire; 2024). On impose aux gouvernements la privatisation des sociétés d'états, la suppression des subventions ou toutes actions tout en oubliant que les besoins de développement dans un pays A peut n'être pas forcément les mêmes choses dans un autre pays B.

La lutte contre la pauvreté peut être facilitée par la protection sociale, qui a un rôle crucial à jouer. Son objectif premier est de garantir que les individus aient accès à une qualité de vie respectable et soient protégés contre les aléas sociaux tels que la maladie, le chômage, le vieillissement ou le handicap. En étendant l'aide monétaire, les prestations de santé, les allocations familiales, les pensions de retraite, les projets de filets sociaux et diverses autres formes d'assistance, la protection sociale permet aux individus de se libérer temporairement de l'emprise de la pauvreté tout en préservant l'estime de soi. Bénicourt, E. (2004) cite Amartya Sen, avec sa théorie de « capacités » dans le contexte de lutte contre la pauvreté et de la protection sociale, où il souligne l'importance de se concentrer non seulement sur la richesse monétaire dans la lutte contre la pauvreté, mais aussi de considérer la capacité d'un individu à vivre une existence significative. Il ajoute que la protection sociale joue un rôle essentiel pour garantir ces capacités et lutter contre la pauvreté. Des contributions significatives au débat autour du lien entre protection sociale et lutte contre la pauvreté (Le Clainche, C. ; 2007) ont été apportées d'autres recherches qui soulignent l'importance des droits sociaux, de l'égalité des chances et de la redistribution des ressources dans la poursuite de la réduction des inégalités et de la pauvreté.

5. Conclusion

La sécurité sociale est une composante d'une mondialisation équilibrée car les pays industrialisés sont principalement confrontés à la nécessité d'adapter les systèmes existants à de nouveaux besoins et la plupart des pays en développement doivent, au contraire, faire face à une faiblesse dramatique de la couverture sociale. La protection sociale joue comme filet de sécurité. Elle reconnaît aux citoyens des droits égaux devant l'adversité et participe à la cohésion sociale d'un pays par ses valeurs et ses effets redistributifs (Plassart, A. ; 2011).

La protection sociale est un droit ancien qui relève d'une succession de textes tirant leur source sur la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Dans la plupart des pays africains, les Constitutions posent presque unanimement des principes sociaux. Il s'agit d'abord du principe d'intervention de l'Etat en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées afin de « les mettre à l'abri des injustices sociales », ensuite du principe du droit à la santé pour tous les citoyens et enfin celui du droit à l'éducation. Toutefois ces Constitutions ne posent nullement le principe de la gratuité sauf en ce qui concerne l'éducation.

La recherche de garantir la santé confirme le principe selon lequel « toute personne physique a un droit inaliénable à la santé sans distinction d'origine, de sexe, d'âge, de condition sociale, de race et de religion » comme le souligne Roman, D. (2009) quand il parle de l'universalité de la protection sociale. Toutefois il précise en son article 7 que « Les prestations de soins et de services de santé sont faites à titre onéreux dans le secteur privé à but lucratif. Dans le secteur public et le secteur privé à but non lucratif, il est demandé une contribution aux bénéficiaires de ces soins et services ». La corruption affecte par conséquent le fonctionnement des services publics en créant une instabilité politique et en entraînant des répercussions graves sur la gestion des fonds publics. Des études récentes ont montré qu'il existe un lien direct entre les conséquences désastreuses de la corruption et les problèmes sociaux liés à un faible niveau de vie (Alain Cousin, 2006). Dans ce contexte, l'on constate que l'impact de la corruption est encore plus grand dans les pays pauvres où les ressources sont détournées pour alimenter des économies parallèles (Alain Cousin, 2006).

La corruption exacerbe et nourrit la pauvreté et ces liens sont complexes. Elle a des conséquences sur le niveau de vie et sur l'accroissement des inégalités de revenus, car elle freine la croissance économique générale et donc celle des revenus. En outre, elle sévit souvent dans les domaines de l'éducation, des infrastructures et de l'emploi et a des répercussions sur ces secteurs, puisqu'il s'agit de services publics où la liberté d'accès est essentielle pour la garantie d'un niveau de vie adéquat et donc de la cohésion sociale et de la protection des droits sociaux et économiques fondamentaux. La corruption menace la cohésion sociale et la démocratie, car elle met en péril les principes d'égalité de justice et de représentation équitable. La corrélation entre la pauvreté et la corruption est généralement considérée comme complexe et la corruption est souvent un facteur d'aggravation de la pauvreté. Se contenter de mettre en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté ne donnera que rarement de bons résultats temporaires. Pour être efficaces, ces programmes doivent être soutenus par des mesures de lutte contre la corruption et de l'impunité. La lutte contre l'impunité économique est un stimulant qui propulse les acteurs de mise en œuvre des programmes et projets vers une gestion rigoureuse synonyme d'un partage équitable des richesses nationales. Compte tenu du fait que la corruption de l'administration se produit à l'interface entre les institutions publiques et les citoyens, les mesures de lutte contre la corruption doivent nécessairement intervenir au niveau local si l'on veut concevoir une approche globale et efficace en vue d'éradiquer la pauvreté. La célébration des riches par des institutions internationales ne participe pas à encourager ces riches à partager davantage leurs richesses avec les autres citoyens. Cela leur encourage plutôt à chercher encore plus afin d'occuper de meilleur rang de classification. Il faut redéfinir le « riche » qui intègre dorénavant l'aspect du riche qui distribue davantage aux pauvres en se basant sur le principe

selon lequel « le but de la vie est d'être utile aux autres », dans son pays, dans son environnement ou à ses proches car c'est là où se trouve le véritable bonheur. Le bonheur ne vient pas de ce que l'on a amassé, mais de ce que l'on donne ou reparti aux ayants besoin.

Les différentes stratégies déployées pour la protection sociale ou la lutte contre la pauvreté semblent toucher leur limite. On n'observe plus aucun impact. Cela doit faire réfléchir humainement. Nous recommandons que la lutte contre la pauvreté et la protection sociale se fasse transversale à tous les niveaux. Il faut de ce fait, faire la promotion des investissements agricoles, la transformation des produits agricoles sur place, l'accompagnement des paysans des pays sous-développés, l'éducation et l'intériorisation des citoyens de la culture du consommateur local et la bonne gouvernance qui sont les passerelles pour lutter efficacement contre la pauvreté et mettre en place un bon système de protection sociale. Le haut niveau du consommateur local participe à la création de richesse et de son auto-régulation la satisfaction des citoyens quelques soient leurs secteurs d'activités.

Références :

- (1). Alain Cousin, (2006) « Pauvreté et lutte contre la corruption dans les Etats membres du Conseil de l'Europe » ;
- (2). Action 21 - Chapitre 3. (n.d.). <https://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action3.htm>
- (3). Belorgey, J. (2011). Le droit à la protection sociale... jusqu'où ?. *Vie sociale*, 4, 121-134. <https://doi.org/10.3917/vsoc.114.0121>;
- (4). Benabou, V. (2001). Épuisement des droits, épuisements des droits : une approche globale de la théorie de l'épuisement est-elle possible ?. *LEGICOM*, 25, 115-127. <https://doi.org/10.3917/legi.025.0115>
- (5). Bénicourt, E. (2004). Against Amartya Sen. *L'Economie politique*, 23(3), 72-84 ;
- (6). Birane Thiam, « L'extension de la protection sociale aux salariés de l'économie informelle », *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale* [En ligne], 3 | 2017, mis en ligne le 01 novembre 2018, consulté le 28 juin 2022. URL: <http://journals.openedition.org/rdctss/350>; DOI: 10.4000/rdctss.350;
- (7). Bulonza Zabangire (2024): THÉORIES EXPLICATIVES DU SOUS-DÉVELOPPEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO. *Revue. Palais de la découverte* (Paris, France), A paraître. hal-04453841 ;
- (8). Cara, C. & O'Reilly, L. (2008). S'approprier la théorie du Human Caring de Jean Watson par la pratique réflexive lors d'une situation clinique. *Recherche en soins infirmiers*, 95, 37-45. <https://doi.org/10.3917/rsi.095.0037>
- (9). Caussat, L. (2019). L'impact de la protection sociale et de son financement sur la distribution territoriale des revenus. *Regards*, 56, 23-40. <https://doi.org/10.3917/regar.056.0023> (2008). Chapitre 3. Protection sociale, lutte contre la pauvreté et croissance pro-pauvres: Note d'orientation. *Revue de l'OCDE sur le développement*, 9, 37-63. ;
- (10). Cling, J. & Roubaud, F. (2008). III. La lutte contre la pauvreté. Dans : Jean-Pierre Cling éd., *La Banque mondiale* (pp. 49-70). Paris: La Découverte. ;
- (11). Collombet, C. (2014). La Protection sociale dans le monde. *Regards*, 45, 21-30. <https://doi.org/10.3917/regar.045.0021> ;
- (12). Depuis 2020, les 1 % les plus riches ont capté près de deux fois plus de richesses que le reste de l'humanité | Oxfam International. (2023, January 16). Oxfam International. <https://www.oxfam.org/fr/communiqués-presse/depuis-2020-les-1-les-plus-riches-ont-capté-pres-de-deux-fois-plus-de-richesses>

- (13). Droit-Afrique - Portail du droit des 24 pays d'Afrique francophone. (2023, May 20). Droit-Afrique. <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/uemoa/UEMOA-Reglement-2009-07-mutualite-sociale.pdf%20consult%C3%A9%20le%2023/05/2023>
- (14). Kott, S. (2017). Un modèle international de protection sociale est-il possible ? L'OIT entre assurance et sécurité sociale (1919-1952). *Revue d'histoire de la protection sociale*, 10, 62-83. <https://doi.org/10.3917/rhps.010.0062>;
- (15). La sécurité sociale au Togo. (n.d.). https://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_togo.html
- (16). La Théorie de la Régulation au fil du temps. (2018). In Éditions des maisons des sciences de l'homme associées eBooks. <https://doi.org/10.4000/books.emsha.232>
- (17). Lafore, R. (2006). La protection sociale, une valeur : Dans le cadre d'un "vivre ensemble" démocratique. *Informations sociales*, 136, 84-95. <https://doi.org/10.3917/inso.136.0084>;
- (18). Langellier, J. (2019). 15. Joseph-Désiré Mobutu, le prédateur du Zaïre. Dans : Olivier Guez éd., *Le Siècle des dictateurs* (pp. 273-290). Paris: Perrin. <https://doi.org/10.3917/perri.guez.2019.01.0273>;
- (19). Lautier, B. (2013). Universalisation de la protection sociale et protection des plus vulnérables. *Revue Tiers Monde*, 214, 187-217. <https://doi.org/10.3917/rtm.214.0187>;
- (20). Le Clainche, C. (2007). Droits, libertés et capacités: contribution de Amartya Sen1 à l'analyse des conditions de vie. *Droit*, 59 ;
- (21). Lemieux, V. & Ouimet, M. (2004). Chapitre 4. Quatre théories explicatives. Dans : , V. Lemieux & M. Ouimet (Dir), *L'analyse structurale des réseaux sociaux* (pp. 43-53). Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur ;
- (22). Mondiale, L. B. (2021). Rapport 2020 sur la pauvreté et la prospérité partagée : Questions fréquentes. In World Bank. <https://www.banquemondiale.org/fr/research/brief/poverty-and-shared-prosperity-2020-reversals-of-fortune-frequently-asked-questions>
- (23). PIERRE AUFFRET, (Septembre 2011) « LA PROTECTION SOCIALE AU TOGO : Situation présente, besoins des populations et propositions pour l'avenir » ;
- (24). Plassart, A. (2011). 17. La protection sociale: un enjeu mondial? In *Santé internationale* (pp. 247-259). Presses de Sciences Po ;
- (25). Politique du groupe de la banque en matière de réduction de la pauvreté. (2024). In <https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/10000028-FR-POLITIQUE-DE-REDUCTION-DE-LA-PAUVRETE.PDF>. BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPMENT FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT.
- (26). Pollak, C. (2011). Essai d'approche positive des nouveaux risques sociaux. *Travail et emploi*, 125, 67-77. <https://doi.org/10.4000/travailemploi.4952>;
- (27). Protection sociale, lutte contre la pauvreté et croissance pro-pauvres: Note d'orientation. *Revue de l'OCDE sur le développement*, (2008), 8, 37-63, Chapitre 3. <https://www.cairn.info/revue--2008-4-page-37.htm>.
- (28). Razavi, S. H. A. H. R. A. (2011). Pour la création d'une protection et d'une sécurité sociale selon le genre. *Fondation Friedrich Ebert, Analyse de Politique International* ;
- (29). RÉDaction, L. (2020, May 18). Protection sociale : définition simple, traduction. <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-economique-et-financier/1199027-protection-sociale-definition-traduction/>
- (30). RÉDaction, L. (2020b, May 18). Protection sociale : définition simple, traduction. <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-economique-et-financier/1199027-protection-sociale-definition-traduction>

- (31). Roman, D. (2009). *L'universalité des droits sociaux à travers l'exemple du droit à la protection sociale* (No. 7, pp. 117-132). Presses universitaires de Caen.
- (32). Roman, D. (2009). *L'universalité des droits sociaux à travers l'exemple du droit à la protection sociale* (No. 7, pp. 117-132). Presses universitaires de Caen.
- (33). Système de financement de la santé au Togo : Revue et analyse du système. (2015). In <https://www.afro.who.int/sites/default/files/2017-10/Syst%C3%A8me%20de%20financement%20de%20la%20sant%C3%A9%20au%20Togo.pdf>. Comité National de Promotion de la Protection Sociale Togo.
- (34). Thiam, B. (2017). L'extension de la protection sociale aux salariés de l'économie informelle. *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, (3), 64-77.